

TABLE DE CONCORDANCE DES DONNÉES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

	Pages ou renvois externes	Déclaration de Performance Extra-Financière (article R. 225-105 du Code de commerce)	Article 173 - VI et Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	Règlement "Disclosure" (UE) 2019/2088	Standards GRI (numéro et éléments d'information)	Pacte Mondial, critères niveau "Avancé"	Objectifs de développement durable (ODD)	Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance (France Invest)
Informations sur la stratégie ESG d'Eurazeo								
Déclaration du décideur le plus haut placé sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	Site internet	-	-	-	GRI 102 (14)	19	-	-
Stratégie et objectifs ESG O+	22-23 ; 58-70	-	TCFD – Indicateurs c.	Art. 10 par. 1	GRI G4 (FS10)	1 à 15 ; 17 à 18 ; 20	ODD8	B.9 ; C.12 ; D.15 à 16
Historique de l'engagement responsable	70-73 ; Site internet	-	-	Art. 10 par. 1	-	-	-	D.16
Engagements et reconnaissance	70-73	-	Art 173 – Titre II, 1 ^o	Art. 10 par. 1	GRI 102 (12 et 13)	17 à 18	ODD8	D.16
Synthèse des risques et opportunités ESG	74	I. 1	TCFD – Gouvernance b. ; TCFD – Gestion des risques c.	Art. 3 par. 1	-	-	-	-
Profil et méthodologie du rapport	106-112	-	-	-	GRI 102 (45 à 54)	1 à 2 ; 15 ; 17 à 18 ; 20	-	D.16
Focus : politique d'investissement responsable d'Eurazeo								
Nature des critères ESG pris en compte dans la politique d'investissement	64-65	I. 1 et 2	Art. 173 – Titre II, 1 ^o et 2 ^o ; Titre III, 1 ^o	Art. 3 par. 1 ; Art 10 par. 1	GRI 102 (11)	1 à 2	ODD8	D.16
Informations prises en compte pour l'application des critères	64-66	-	Art. 173 – Article 1 ^{er} ; titre III, 2 ^o	Art. 3 par. 1 ; Art 10 par. 1	GRI 102 (11)	1 à 2	ODD8	D.16
Risques et opportunités liés au changement climatique	89-90	II. A 2-d-2	Art. 173 – Titre III, 3 ^o ; TCFD – Stratégie a. et b. ; TCFD – Gestion des risques a. et b.	Art. 3 par. 1 ; Art 10 par. 1	GRI 102 (11)	1 à 2	ODD8 ; ODD13	C.10 ; D.16
Méthodologie et résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG	66	-	Art. 173 – Titre III, 3 ^o	Art. 3 par. 1 ; Art 10 par. 1	GRI 102 (11)	1 à 2	ODD8	D.16
Intégration des résultats de l'analyse dans le processus d'investissement	64-66	-	Art. 173 – Titre III, 4 ^o	Art. 3 par. 1 ; Art 10 par. 1	GRI 102 (11)	1 à 2	ODD8	D.16
Informations générales sur Eurazeo								
Modèle d'affaires	32	-	-	-	-	-	-	A.1 à 5
Nom de l'organisation et localisation du siège	438	-	-	-	GRI 102 (1 et 3)	-	-	-
Profil de l'organisation	438	-	-	-	GRI 102 (2 et 6)	-	-	A.1 à 5
Pays où l'organisation est implantée	310-328	-	-	-	GRI 102 (4)	-	-	-
Mode de propriété et forme juridique	438	-	-	-	GRI 102 (5)	-	-	-
Chiffre d'affaires net et capital total	46 ; 379	-	-	-	GRI 102 (7)	-	-	-
Changements substantiels de taille, de structure ou de capital	36-38	-	-	-	GRI 102 (10)	-	-	-
Entités incluses dans les états financiers consolidés	42-45 ; 310-328	-	-	-	GRI 102 (45)	-	-	-

	Pages ou renvois externes	Déclaration de Performance Extra-Financière (article R. 225-105 du Code de commerce)	Article 173 - VI et Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	Règlement "Disclosure" (UE) 2019/2088	Standards GRI (numéro et éléments d'information)	Pacte Mondial, critères niveau "Avancé"	Objectifs de développement durable (ODD)	Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance (France Invest)
Valeur économique directe créée et distribuée	248	-	-	-	GRI 201 (1)	-	ODD8 ; ODD9	-
Moyens mis en place pour la maîtrise des risques	74-102 ; 125-131	I. 1 et 2	-	Art. 3 par. 1	-	2 ; 14	-	C.10 ; D.13
Valeurs, principes, normes et règles de conduite	99-100; Code de conduite	-	-	Art. 3 par. 1	GRI 102 (16)	-	ODD16	-
Gouvernance								
Structure de gouvernance générale d'Eurazeo	26-29 ; 151-184	-	-	Art. 4 par. 2	GRI 102 (18)	1 ; 20	ODD16	D.15
Informations sur la gouvernance ESG d'Eurazeo	Site internet ; 70 ; 183	-	TCFD – Gouvernance a.	Art. 4 par. 2	GRI 102 (20)	1 ; 19 à 20	-	D.15
Gouvernance des filiales								
Membres des Conseils de Surveillance (CS) ou Conseils d'Administration (CA)	81	-	-	-	-	-	-	D.15
3.2.2 Conséquences sociales								
3.2.2.1 Introduction								
Politique sociale	75	-	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 103 (2)	6 à 8	ODD8	B. 6 à 9
Effectif permanent et non permanent	76	II. A 1-a-1	-	-	GRI 102 (8)	6 à 8	ODD8	-
Répartition de l'effectif par zone géographique	76	II. A 1-a-1	-	-	GRI 102 (8) ; GRI 405 (1)	6 à 8 ; 15	ODD8	-
Répartition de l'effectif par contrat d'emploi et par catégorie professionnelle	76	-	-	-	GRI 102 (8) ; GRI 405 (1)	6 à 8	ODD8	-
3.2.2.2 Conditions de travail et liberté d'association								
Effectif travaillant à temps partiel	78	II. A 1-b-1	-	-	-	6 à 8	ODD8	-
Accords collectifs	78	II. A 1-d-2	-	-	GRI 102 (41)	6 à 8 ; 15	ODD8 ; ODD10	-
Organisation du dialogue social	77-78	II. A 1-d-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 407 (ap. managériale)	6 à 8 ; 15	ODD8 ; ODD10	B.6
3.2.2.3 Égalité de traitement								
Mesures prises pour favoriser l'égalité professionnelle	61-62 ; 79-80	II. A 1-f-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	6 à 8 ; 15	ODD5 ; OOD10	-
Politique de lutte contre les discriminations	61-62 ; 79-80	II. A 1-f-3	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 406 (ap. managériale)	6 à 8 ; 15	ODD5	-
Répartition de l'effectif par sexe	81	II. A 1-a-1	-	-	GRI 102 (8) ; GRI 405 (1)	6 à 8 ; 15	ODD5 ; ODD8	-
Composition des organes de gouvernance (CS ou CA) par sexe	28-29 ; 81 ; 158-159	-	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 405 (1)	15	ODD5	-
Administrateurs indépendants dans les organes de gouvernance (CS ou CA)	28-29 ; 158-159	-	-	-	-	-	ODD16	-
Composition des organes de décision par âge	158-159	-	-	-	GRI 102 (22) ; GRI 405 (1)	15	ODD16	-
3.2.2.4 Santé et sécurité								
Conditions de santé et de sécurité au travail	82-83	II. A 1-c-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	6 à 8 ; 15	ODD3 ; ODD8	-
Absentéisme	83	II. A 1-b-2	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 403 (2)	6 à 8 ; 15	ODD3 ; ODD8	-
Accidents du travail	83	II. A 1-c-2	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 403 (2)	6 à 8	ODD3 ; ODD8	-
Couverture sociale	83	-	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 401 (2)	6 à 8	ODD8	-

	Pages ou renvois externes	Déclaration de Performance Extra-Financière (article R. 225-105 du Code de commerce)	Article 173 – VI et Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	Règlement "Disclosure" (UE) 2019/2088	Standards GRI (numéro et éléments d'information)	Pacte Mondial, critères niveau "Avancé"	Objectifs de développement durable (ODD)	Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance (France Invest)
3.2.2.5 Attractivité et employabilité								
Embauches et départs	85	II. A 1-a-2	-	-	GRI 401 (1)	6 à 8	ODD8	B.7
Rémunérations et leur évolution	84-85	II. A 1-a-3	-	-	-	6 à 8 ; 15	ODD8	B.9
Salariés actionnaires	85	-	-	-	-	6 à 8 ; 15	ODD8	B.9
Politiques mises en œuvre en matière de formation	84-85	II. A 1-e-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	6 à 8 ; 15	ODD4 ; ODD8	B.8
Heures de formation	85	II. A 1-e-2	-	-	GRI 404 (1)	6 à 8	ODD4 ; ODD8	B.8
3.2.2.6 Engagements sociétaux								
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	86-87	II. A 3-c	-	-	-	-	ODD3	-
Actions de partenariat ou de mécénat	62 ; 86-87	II. A 3-a-4	-	-	-	3 à 4, 15 à 18	ODD1 ; ODD4 ; ODD10 ; ODD17	-
Dialogue avec les parties prenantes	86-87	II. A 3-a-3	-	-	GRI 102 (9, 40, 42, 44)	15 ; 18 ; 21	ODD17	-
3.2.3 Conséquences environnementales								
3.2.3.1 Introduction								
Politique environnementale	88	II. A 2-a-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 103 (3)	-	-	C.10 à 12
3.2.3.2 Changement climatique								
Consommation d'énergie et mesures pour améliorer l'efficacité énergétique	89-91	II. A 2-c-ii-3	TCFD – Indicateurs a.	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 302 (1)	9 à 11 ; 15	ODD7 ; ODD12 ; ODD13	C.12
Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)	89-91	-	Art. 173 – Titre III, 3°	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	9 à 11 ; 15	ODD13	-
Émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2)	91-92	II. A 2-d-1	TCFD – Indicateurs b.	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 305 (1 et 2)	9 à 11 ; 15	ODD12 ; ODD13	-
Émissions de gaz à effet de serre (scope 3)	91-92	II. A 2-d-1	TCFD – Indicateurs b.	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 305 (3)	9 à 11 ; 15	ODD12 ; ODD13	-
Lutte contre le changement climatique	59-61 ; 89-92	II. A 2-d-2 à II. A 2-d-3	Art. 173 – Titre III, 3° ; TCFD – Stratégie c.	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	9 à 11 ; 15	ODD13	C.12
3.2.3.3 Sécurité des sites et prévention des accidents industriels								
Montants, moyens et mesures consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	93	II. A 2-a-2 à II. A 2-a-3	-	Art. 3 par. 1 ; Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	9 à 11	ODD8 ; ODD12	C.10
Indemnités versées pour litiges environnementaux	93	-	-	Art. 3 par. 1 ; Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 307 (1)	9 à 11	-	-
3.2.3.4 Substances dans l'air, l'eau et les sols								
Démarches d'évaluation ou de certification	94 - 95	II. A 2-a-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	9 à 11 ; 15	ODD8 ; ODD12	-
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	94	II. A 2-b-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	-	9 à 11 ; 15	ODD6 ; ODD12 ; ODD14 ; ODD15	-
Rejets dans l'air (NOx et SOx)	95	II. A 2-b-1	-	Art. 4 par. 2 ; Art. 10 par. 1	GRI 305 (7)	9 à 11	ODD12 ; ODD13 ; ODD14 ; ODD15	-

	Pages ou renvois externes	Déclaration de Performance Extra-Financière (article R. 225-105 du Code de commerce)	Article 173 - VI et Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	Règlement "Disclosure" (UE) 2019/2088	Standards GRI (numéro et éléments d'information)	Pacte Mondial, critères niveau "Avancé"	Objectifs de développement durable (ODD)	Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance (France Invest)
3.2.3.5 Utilisation et consommation responsable des ressources								
Consommation d'eau et mesures prises pour optimiser la consommation d'eau	96-97	II. A 2-c-ii-1	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	GRI 303 (1)	9 à 11 ; 15	ODD6 ; ODD12	C.12
Production totale de déchets	97	-	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	GRI 306 (2)	9 à 11	ODD12	-
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	96-97	II. A 2-c-i-1	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	-	9 à 11 ; 15	ODD12	C.12
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	96	II. A 2-c-i-2	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	-	9 à 11 ; 15	ODD12	C.12
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	96	II. A 2-c-ii-2	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	-	9 à 11 ; 15	ODD8 ; ODD12	C.12
3.2.3.6 Biodiversité								
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	98	II. A 2-e-1	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	GRI 304 (2)	9 à 11 ; 15	ODD14 ; ODD15	C.11
3.2.4 Éthique								
3.2.4.1 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale								
Actions engagées pour prévenir la corruption	99-100	II. B 1	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	GRI 102 (16); GRI 205 (1)	12 à 15	ODD16	D.13 à D.14
Actions engagées pour lutter contre l'évasion fiscale	100-101	-	-	Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	GRI 207 (1)	12 à 15	ODD16	D.13 à D.14
3.2.5 Respect des droits de l'Homme								
3.2.5.1 Achats Responsables								
Identification et analyse des risques ESG ; Plans d'actions et de prévention ; Procédures d'évaluation et de suivi	101-102	II. B 2-a à 2-b	-	Art. 3 par. 1; Art. 4 par. 2; Art. 10 par. 1	GRI 204 ; GRI 308 ; GRI 414 (ap. managériale)	3 à 11 ; 15	ODD8 ; ODD12 ; ODD16	C. 10
3.5 VÉRIFICATION EXTERNE DU RAPPORT								
Rapport des auditeurs	113-117	En conformité	-	-	GRI 102 (56)	-	-	-